

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Douzième session
Genève, 18 – 21 novembre 2013

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

1. Le CDIP a tenu sa douzième session du 18 au 21 novembre 2013. Ont pris part à cette session 97 États membres et 34 observateurs.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/12/1 Prov.3
3. Sous le point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport sur la onzième session du CDIP figurant dans le document CDIP/11/9 Prov.
4. Sous le point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné le document CDIP/12/2 intitulé "Rapports sur l'état d'avancement des projets" et a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne les projets en cours de mise en œuvre et les 19 recommandations du Plan d'action pour le développement à mettre en œuvre immédiatement. Les chefs de projet ont répondu aux observations formulées par les délégations et ont pris note de leurs indications.
5. Le comité a approuvé le calendrier révisé concernant les projets suivants :
 - i) Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs, figurant dans le document CDIP/6/4 Rev. Concernant ce projet, certaines délégations ont exprimé des préoccupations quant à la forme des consultations régionales.
 - ii) Projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/6/6 Rev.; et
 - iii) Projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains, figurant dans le document CDIP/9/13.

Il a été noté que certains projets achevés seraient intégrés aux programmes ordinaires de l'Organisation, pour permettre aux États membres de bénéficier des activités correspondantes compte tenu des ressources disponibles.

6. Le comité a examiné les rapports d'évaluation des projets ci-après :

- i) Rapport d'évaluation du projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, figurant dans le document CDIP/12/3; et
- ii) Rapport d'évaluation du projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement, figurant dans le document CDIP/12/4.

À la suite de la présentation des rapports d'évaluation, un échange de vues a eu lieu. Il a été décidé que le Secrétariat prendrait les mesures appropriées concernant les recommandations contenues dans ces rapports, en tenant compte des observations formulées par les États membres. En outre, le comité est convenu que le Secrétariat élaborerait la phase II du projet sur l'utilisation des technologies appropriées en étendant la portée du projet à des membres supplémentaires parmi les PMA, en vue de son examen à la prochaine session

7. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI sur les décisions concernant le CDIP (CDIP/12/5), ainsi qu'un document connexe (CDIP/6/11 Rev.). Une nouvelle proposition soumise par la délégation de l'Égypte au nom du groupe du Plan d'action pour le développement, intitulée Proposition concernant un nouveau point de l'ordre du jour du CDIP consacré à la propriété intellectuelle et au développement (CDIP/12/11) a également été présentée au comité. Le comité a décidé de poursuivre ses délibérations sur cette question à sa treizième session afin de présenter un rapport à l'Assemblée générale en 2014 et de lui faire des recommandations sur la mise en œuvre du mandat du CDIP et le mécanisme de coordination.

8. Le comité a examiné le projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), qui fait l'objet du document CDIP/12/6. Le comité s'est déclaré favorable à la proposition de projet et en a approuvé la mise en œuvre.

9. Le comité a également examiné une proposition de la République arabe d'Égypte concernant un nouveau Projet pilote du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme : contribution aux objectifs de développement et à la préservation du patrimoine culturel, qui fait l'objet du document CDIP/12/10. Les délégations se sont félicitées de la proposition et ont remercié l'Égypte pour cette initiative. La délégation de l'Égypte a été priée de s'employer, en collaboration avec le Secrétariat, à faire de cette proposition un document de projet dans le cadre du Plan d'action pour le développement, en tenant compte des observations formulées par les États membres, et à la soumettre au comité pour examen à sa prochaine session.

10. Le comité a pris note du document relatif à la mesure des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les autres institutions des Nations Unies et la contribution de l'OMPI aux OMD (CDIP/12/8). Le Secrétariat a été prié de réviser le document sur la base des éléments convenus entre les délégations concernant le contenu du document révisé, de manière à

- i) incorporer un résumé des informations contenues dans la section I de l'annexe II du document CDIP/12/8;
- ii) élargir le questionnaire figurant à l'annexe I du document CDIP/12/8 aux contacts personnels avec les membres du personnel des institutions ayant fait l'objet d'une évaluation, le cas échéant, pour en savoir plus sur la façon dont elles mesurent leur contribution aux OMD; et
- iii) étendre l'évaluation à d'autres institutions et programmes des Nations Unies.

Le document révisé fera partie des documents de travail de la quatorzième session du CDIP.

11. Le comité a examiné la proposition de mise en œuvre relative à de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs, qui fait l'objet du document CDIP/12/9. À la suite de la présentation de la proposition et d'un échange de vues, il a été demandé au Secrétariat de réviser le document afin de clarifier la proposition et de le soumettre à la prochaine session du comité, pour examen.

12. Le comité a examiné l'Étude indépendante sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement conformément au mécanisme de coordination et aux modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (WO/GA/39/7).

Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur cette question à sa treizième session, lors de laquelle, suffisamment de temps sera prévu pour arrêter définitivement le mandat. À cette fin, les États membres sont invités à faire part de leurs observations d'ici la fin du mois de janvier 2014. Le CDIP prie le président d'élaborer un projet de mandat sur la base du consensus dégagé au cours des négociations informelles tenues au cours de la douzième session, des observations reçues et des informations communiquées par le Secrétariat concernant le budget et le calendrier. Le CDIP prie également le président de tenir, avant la treizième session, une session de consultation informelle consacrée à l'examen du mandat.

13. Le comité a examiné l'Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (documents CDIP/8/INF/1, CDIP/9/14, CDIP/9/15, CDIP/9/16 et CDIP/11/4). Il est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session.

14. Dans le cadre de l'Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et conformément aux décisions qu'il a prises à sa onzième session (paragraphe 7.b)i, ii) et iii) du Résumé présenté par le président), le comité :

- i) a pris note du Manuel de l'assistance technique fournie par l'OMPI figurant dans le document CDIP/12/7 et s'est dit satisfait de ce document. Le Secrétariat a pris note des observations formulées par les États membres, s'agissant en particulier de la publication du manuel sous la forme d'une brochure et de la poursuite de sa mise à jour; et
- ii) a pris note des exposés présentés sur la restructuration du site Web de l'OMPI, et sur la base de données de l'assistance technique.

15. Le comité a examiné la question de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement et il est convenu de poursuivre les débats sur cette question à sa prochaine session.

16. Le comité a examiné les documents ci-après et a pris note de leur contenu :

- i) Étude sur les brevets et le domaine public (II) (CDIP/12/INF/2 Rev.);
- ii) Étude exploratoire sur le renforcement et le développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains (CDIP/12/INF/3); le Secrétariat a pris note des observations formulées par les délégations concernant la mise en œuvre du projet; et
- iii) Étude relative à l'utilisation des modèles d'utilité en Thaïlande (CDIP/12/INF/6).

Le comité a également examiné les documents ci-après et a pris note de leur contenu : Étude sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux – cartographie (CDIP/12/INF/4) et Résumé de l'atelier sur la propriété intellectuelle, la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés et la fuite des cerveaux (CDIP/12/INF/5). Le comité a par ailleurs salué le travail accompli par l'économiste en chef et l'a prié de poursuivre ses travaux sur cette question.

17. Au titre du point 6 de l'ordre du jour sur les travaux futurs, le comité a examiné plusieurs propositions et il est convenu d'une liste de questions et de documents pour sa prochaine session.

18. Le comité a noté que le projet de rapport de la douzième session serait établi par le Secrétariat et communiqué aux missions permanentes des États membres et qu'il serait également mis à la disposition des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sous forme électronique, sur le site Web de l'OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la treizième session du comité.

19. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]